

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

### **SAMEDI 26 FÉVRIER 1916**

Un hasard m'a mis en rapport avec un membre de la famille de Louis Bril, qui débarrassa la Belgique du traître N...(1). Il m'a narré cette affaire Bril, qui est vraiment très dramatique. Quelle trame pour un roman qui serait à la fois d'aventures et psychologique !

Louis Bril était, quand la guerre éclata, maître d'hôtel à Paris, au restaurant Lucas, fréquenté surtout par des officiers, des diplomates, des membres du monde royaliste. Il revient à Bruxelles le 15 août 1914, avec l'intention de s'engager dans l'armée de son pays. Deux de ses frères y sont déjà, dont l'un vient de prendre du service n'ayant pas dix-sept ans. Les siens, notamment ses vieux parents, lui demandent de rester auprès d'eux ; il pourra rendre particulièrement service à l'un de ses beaux-frères, M. Del Bono-Bril, qui tient le restaurant *Italia*, rue Marché-au-Charbon. Il cède à ces instances. Mais l'idée qu'il ne sert pas sa patrie au front le tourmente. Il est d'un patriotisme ardent. L'occasion s'en étant présentée, il est heureux

d'aider à faire passer des jeunes gens. Un jour qu'il s'est rendu du côté de la frontière pour préparer un départ, il est arrêté à Mol ; on le retient dix jours dans une « *Kommandantur* » mais on ne trouve rien à relever à sa charge et il rentre à Bruxelles.

Cependant, la police allemande a l'oeil sur lui. Un matin du mois d'octobre de l'an dernier, elle fait irruption, à 7 h. 1/4, au restaurant *Italia* pour l'arrêter ; mais tandis qu'un des officiers allemands est fort occupé à arracher du mur un portrait du roi d'Italie dont la vue l'offusque et que deux autres gardent les portes du restaurant, Louis Brill traverse la salle en quelques bonds et leur passe entre les mains. Les officiers et leurs hommes se mettent à sa poursuite. Il a, non loin de là, une chambre où il loge. Ils y vont. Il y arrive quand ils y sont. Cette fois encore, il leur file sous le nez. Il se sauve par les toits, tombe chez un fabricant de cartonnage, explique en quatre mots son cas à cet homme et à

ses ouvriers ahuris, reprend sa course, mais, cette fois, par voies plutôt souterraines, d'après des indications fournies par le fabricant, et aboutit dans une cave, dont le propriétaire lui ouvre la porte, après quelques difficultés, entouré d'une garde de gens qui viennent de s'armer au petit bonheur pour recevoir le mystérieux et peut-être dangereux intrus. Une heure après, sa sœur Madame Del Bono, à qui il a pu faire remettre un message, le retrouve aux environs de la gare du Midi, le visage

transformé grâce à une courte séance chez un coiffeur : il est devenu glabre, il s'est fait une tête d'Américain.

Il loue une chambre à Watermael et s'y tient coi. Mais là, l'inaction ne fait qu'aviver son regret de n'être pas au front. Il entend parler de quelqu'un qui a réussi à passer la frontière grâce à un M. N..., qui habite avenue Claeys à Schaerbeek. Il va voir ce N.... On lui a dit – et c'est vrai – que celui-ci est le fils d'un ancien major de l'armée belge, et cela lui inspire confiance. Mais sa confiance diminue après sa visite. Ce n'est pas que N... ne l'ait pas bien reçu ; au contraire, il trouve que celui-ci l'a trop bien reçu. Les démonstrations de bienveillance et de confiance de N... et d'autres détails de la réception paraissent suspects à Bril. N..., qui le voit pour la première fois, ne le connaît ni d'Eve ni d'Adam, lui a offert du vin et des cigares. Il lui a raconté qu'il avait déjà assuré le passage d'environ quatre cents jeunes gens ; il lui a fait des confidences sur le rôle mystérieux et important qu'il joue, à l'en croire; et sur quelques-uns des procédés auxquels il réussit : il corrompt, a-t-il raconté, des sentinelles allemandes qui gardent la frontière ; il paie à chaque sentinelle 50 francs par homme qu'elle laisse passer; l'argent ne lui manque pas : il vient du ... duc d'Orléans, dont, lui, N..., était le secrétaire avant la guerre et qui lui a remis des fonds importants pour des destinations de ce genre ; d'ailleurs il affirme être un agent

secret du gouvernement belge ; il est parvenu à se procurer des cartes d'identité qu'il a montrées à Bril et qui font de lui, l'une un Allemand, l'autre un Américain; il jouit, grâce à ces pièces et à d'autres, de toutes sortes d'immunités auprès de l'autorité allemande ; il va au Havre et en revient facilement. Il a aussi montré à Bril deux amours d'appareils photographiques, des appareils mignons, mignons; l'un se dissimule dans un portefeuille de poche et on le fait fonctionner en ouvrant de la manière la plus naturelle ce portefeuille devant la personne dont on veut prendre à son insu un instantané ; l'autre est plus minuscule encore, il est facile de le tenir dans la main et de s'en servir sans que celui qui doit en être « *victime* » s'en aperçoive ; tandis que N... faisait admirer ces « *attrape-binettes* », Bril s'est parfaitement rendu compte que, sous leur imperceptible déclic, sa tête venait aussi se ranger, en double exemplaire, dans la collection photographique de son hôte.

Il sort de chez N... étrangement impressionné, tracassé par le doute que celui-ci est peut-être un faux patriote, un abominable traître, sentant une sainte colère s'emparer de lui à l'idée que ce traître livrerait des centaines de braves Belges à l'ennemi. Il a constaté dans le livre d'adresses que l'une des maisons contiguës à celle de N..., avenue Claeys, est habitée par un lieutenant-colonel de l'armée belge, M. Betrancourt. Il se risque à se présenter à celui-ci, à lui exposer ses

doutes et à lui demander s'il ne peut les éclaircir. M. Betrancourt les lui confirme plutôt ; il est témoin de certaines allées et venues suspectes chez son voisin ; il a d'autres indices (2) ; lui-même, Bril, tandis qu'il se trouve chez M. Betrancourt, surprend un bout de conversation assez singulier dans la maison de N., entre ce dernier et une autre personne.

Cependant Bril ne rompt pas tout à fait avec N... Il a encore avec lui quelques entrevues, où il est question toujours de passer la frontière.

Bril entend dire par un tiers que N... s'était chargé de faciliter le passage en Hollande au fils d'un commissaire de police de Saint-Josse-ten-Noode. Quand il le revoit, il demande à N... des nouvelles de cette expédition. N... lui montre une carte postale par laquelle le jeune homme a annoncé l'heureuse issue de l'entreprise. Bril va alors chez le commissaire de police et demande si son fils a réellement passé. Après quelques difficultés bien naturelles et toute défiance ayant été dissipée, on lui montre une carte où le fils annonce ... qu'il a été arrêté avant d'arriver à la frontière et se trouve en prison à Saint-Gilles. La carte dont N... avait fait état auprès de Bril disait le contraire de la vérité et était le résultat de quelque manigance de traîtres.

Dès lors Bril cesse tout rapport avec N..., mais continue de l'observer à distance et sans se montrer. Il s'est mis à faire du contre-espionnage ;

il file N... ; il acquiert ainsi des preuves toujours plus fortes de l'ignominieux rôle de cet individu. Il constate que N... a ses entrées à la « *Zentrale* » des policiers secrets, rue de Berlaimont ; un soir, N... y reste plus de trois heures et, pendant ces trois heures, Bril, qui l'a suivi, demeure aux aguets près de là, sous une pluie glaciale, car on est maintenant en plein hiver.

Bril a un confident, un jeune homme d'une vingtaine d'années, M. Leclercq, fils d'un bijoutier ; ce bijoutier est lui-même « *compromis* » dans certaine besogne patriotique. M. Leclercq fils rencontre un soldat belge qu'il connaît, qui a été blessé à Namur et, soigné à Bruxelles, a échappé au contrôle des Allemands ; il est sur le point d'aller rejoindre l'armée belge en France ... par l'entremise de N., raconte-t-il à M. Leclercq. Celui-ci sursaute, lui dit quel abominable drôle est ce N... et comment Bril l'a découvert et achève tous les jours de le découvrir. De confident, M. Leclercq est devenu un collaborateur de Bril ; il l'aide à l'occasion dans son entreprise de contre-espionnage. L'ex-soldat, indigné, leur propose de se joindre à eux.

Cependant à suivre sans cesse à la trace le crime chaque jour renouvelé contre les Belges, Bril s'est exaspéré au point d'être acculé à cette idée : il faut qu'on mette fin aux entreprises de N... ; le seul moyen est de supprimer le traître ; puisqu'il n'y a pas d'autorité pour le faire, il faut bien qu'un

particulier parfaitement convaincu de la culpabilité de l'individu s'en charge ; je m'en chargerai !

Il exprime un jour ce sentiment devant M. Leclercq et l'ancien seldat. Ce dernier promet son aide ; mais, à leur rencontre suivante, il parle de l'épouse qu'il laissera s'il est pris et il demande à Bril ce qu'on fera dans cette éventualité pour assurer des ressources à cette malheureuse. Bril l'envoie promener en s'indignant de voir mêler des préoccupations d'intérêt personnel à pareille affaire. M. Leclercq dit alors à Bril : « *Allons, nous ferons à deux ce qu'il faut !* »

C'est ainsi que, dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 janvier, Bril et Leclercq, qui filent N... depuis des heures, par un affreux temps d'ouragan hivernal, reviennent avec le traître, sans que celui-ci s'en doute, à 11 heures du soir, vers l'avenue Claeys, ayant en poche l'un un revolver, l'autre un poignard ; arrivés près de l'avenue Claeys, ils se préparent et s'arrangent pour s'engager avec le traître dans cette avenue l'un par un bout, l'autre par l'autre, de façon à ne pas manquer leur homme. Personne dans la rue en dehors d'eux trois. Bril s'approche de N..., se fait tout de suite reconnaître, lui dit : « *Nous avons un compte à régler !* » et lui jette à la face quelques mots de dégoût. Bril voit N... mettre la main à la poche où il sait, pour le lui avoir entendu dire, que le traître a toujours un revolver ; il le devance, braque son revolver et tire N... tombe. Bril rejoint son

compagnon, qui se tient vers l'autre extrémité de la rue prêt à lui venir en aide et ils repartent vers la ville. « *C'est fait.* »

Bientôt après, M. Leclercq, qui connaissait une personne en rapport par la télégraphie sans fil avec un service belge en France, faisait mettre ce service sommairement au courant de l'oeuvre d'assainissement patriotique accomplie la nuit ; le samedi 8, Bril recevait avis qu'une personne sûre se chargeait de le conduire en Hollande et de là au Havre. Rendez-vous à Vilvorde le lendemain dimanche à midi. Bril y va. La personne sûre y est ; mais elle doit absolument emporter une certaine pièce qui lui manque encore ; le voyage est retardé jusqu'au mardi.

Au lieu de se tenir caché jusque là, Bril a la malheureuse idée, le lundi, de se rendre chez M. Betrancourt, donc dans la maison contiguë à celle de sa victime, avenue Claeys. Quand il en sort, il est cueilli par des policiers secrets allemands.

D'après ce qu'il a raconté à des membres de sa famille dans les quelques très courtes entrevues qu'ils ont pu avoir avec lui entre le moment de son arrestation et celui de son exécution, on aurait, pendant l'instruction, eu recours, comme la justice allemande l'a d'ailleurs fait en d'autres affaires, à des moyens barbares pour lui arracher des paroles compromettantes. Il était persuadé qu'on avait mêlé à ses aliments une « *drogue* » qui lui donnait d'épouvantables



cauchemars et lui faisait jeter, la nuit, des cris et prononcer des phrases. Un jour on lui dit : « *Votre père, votre mère, vos deux soeurs et leurs maris ont été arrêtés et sont en prison ; ils nous ont tout dit : vous ne pouvez plus que leur nuire et vous nuire à vous-même en n'avouant pas* ». Il se laissa prendre à cet artifice et avoua, mais nia la préméditation : il déclara qu'il avait uniquement voulu dire à N... ce qu'il pensait de lui, mais que « *l'explication* » avait tout de suite dégénéré en une violente altercation, qu'il avait vu que N... allait faire usage de son revolver, qu'il l'avait prévenu et avait tiré, s'estimant en état de légitime défense.

Il ne mit jamais en cause que lui-même. Néanmoins, Leclercq père et fils et l'ex-soldat furent arrêtés.

MM. Leclercq comparurent avec lui devant la justice militaire le mercredi 9 février. Les avocats belges, MM. Kirschen, Braffort, Bonnevie, Lemmens, qui s'étaient chargés de les défendre, avaient reçu la veille avis qu'ils n'y étaient pas autorisés. On donna aux accusés un défenseur d'office, allemand naturellement.

Bril fut desservi par les déclarations de l'ex-soldat, appelé en témoignage ; celui-ci répéta des propos de Bril qui contredisaient la version de la non-préméditation de celui-ci. Sans ces déclarations, Bril eut peut-être échappé à la peine de mort qui fut prononcée contre lui.

M. Leclercq fils fut condamné à dix ans ; son

père à cinq ans.

La famille de Louis Bril courut chez le nonce du pape, le ministre d'Espagne, d'autres personnalités, dans l'espoir d'obtenir par leur entremise une commutation de peine. M. Errera fit une démarche personnelle, le 10 au soir, auprès du Gouverneur militaire. Tout fut inutile.

Dans la soirée du 10 la famille put avoir une entrevue avec le condamné. Bril était d'un calme étonnant, qui ne l'abandonna pas durant tout cet entretien. Son exécution devait cependant avoir lieu, il le savait, et les siens aussi, quelques heures plus tard.

La même nuit, à 3 heures, plusieurs membres de sa famille se rendirent près du Tir national dans l'espoir, un peu chimérique, d'avoir encore l'occasion d'échanger un suprême regard d'adieu avec le condamné. Ils attendirent jusque vers 6 heures et demie. Alors ils virent arriver, dans la brume nocturne, une petite auto grise fermée, une auto ouverte, dans laquelle on reconnaissait des officiers, une voiture à un cheval et, derrière celle-ci, un autre véhicule, assez singulier, qui transportait, semblait-il, un cercueil. C'est tout ce qu'ils distinguèrent à travers les larmes qui leur mouillaient les yeux et la confusion de toutes choses dans la nuit humide. Ils s'éloignèrent pris d'une sensation d'épouvante. Comme ils montaient, chaussée de Louvain, dans le tram qui devait les ramener en ville, ils entendirent, venant

du Tir national, un bruit de salve. La mort avait fait son oeuvre.

(1) Voir 19 janvier

<http://www.idesetautres.be/upload/19160119%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

et 12 février

<http://idesetautres.be/upload/19160212%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Prévenu de complicité d'assassinat, dans cette affaire, et de complicité d'espionnage. M. Betrancourt a été incarcéré pendant cinq mois. Madame Betrancourt a subi quatre mois de cellule.

« *Le destin de Louis Bril* » est le chapitre 3 de 1916 de la traduction française (***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles***) du chapitre 10 (volume 2 : « The fate of Louis Bril ») des mémoires de **Brand Whitlock** (1869-1934), intitulées ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative***. A lire, e. a., via :  
<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2003.pdf>